

10 Faits divers & Justice

Lutte contre l'immigration clandestine à Oyem

Dix-huit "sans-papiers" dans un camion de vivres frais



Photo : Alexis NDONG SIMA

Le conducteur-passeur déclare être coutumier du fait

ANS

Oyem/Gabon

LES gendarmes de la brigade-centre d'Oyem, en faction au poste fixe d'Asok-Ngomo, à une vingtaine de kilomètres du chef-lieu du Woleu-Ntem, viennent de réaliser un joli coup de filet. Ils ont interpellé, 18 immigrants clandestins originaires de plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest cachés dans un camion de marque Canter chargé de vivres frais, immatriculé B-A-770, qui tentait de rallier le carrefour Alembe, dans le département de la Lopé. Selon une source proche du dossier, ce véhicule, en provenance de Bitam et conduit par un ressortissant nigérien, Suleyman Aboubacar, la trentaine, va tomber au petit matin sur un contrôle de routine devant la barrière de la gendarmerie. Pendant qu'ils procèdent à la vérification des pièces afférentes à la conduite du véhicule, l'attitude suspecte du conduc-

teur, en sus du chargement, alerte les agents qui flairent quelque chose de louche. Ils décident alors d'escorter le camion jusqu'à la brigade-centre d'Oyem, pour le soumettre à une fouille plus approfondie de son contenu. Non sans avoir pris au préalable toutes les dispositions nécessaires de sécurité, sous la houlette du commandant de cette unité.

C'est en soulevant la bâche qui recouvrait l'arrière du véhicule, que les gendarmes aperçoivent plusieurs silhouettes tapies au fond de celui-ci. La cachette, méthodiquement aménagée, hébergeait 18 personnes : 7 Maliens, 5 Sénégalais, 2 Guinéens (Conakry), 1 Bissau-Guinéen et 3 Nigériens. Ces derniers sont extirpés un à un de leur cachette, puis interrogés par les pandores. Interrogé en premier, le chauffeur-passeur a vite reconnu les faits qu'on lui reproche, ceux de complicité d'immigration clandestine. Il déclare cependant, sans trop



Photo : Alexis NDONG SIMA

Juchés sur les camions, les gendarmes font sortir les clandestins de leur cachette.



Photo : Alexis NDONG SIMA

Les 18 immigrants clandestins au grand complet.

convaincre les agents, que c'est la première fois qu'il se livre à ce genre d'activité. Suleyman Aboubacar affirme avoir été approché par un certain Arouna, chauffeur comme lui, domicilié à Kye-Ossi (Cameroun), dont le camion serait tombé en panne. Ce dernier lui aurait demandé de faire du business avec lui moyennant une somme de 1 400.000 francs et qu'après, il lui aurait remis les clés du camion pour aller charger une "cargaison" dont lui seul connaissait le contenu, afin que "je

les conduise jusqu'au carrefour Alembe, dans le département de la Lopé où, une fois arrivés, vont poursuivre leur route vers Franceville, leur destination finale". Malheureusement, leur odyssée s'est arrêtée dans le chef-lieu du département du Woleu. D'autant qu'ils ont tous été placés, y compris le conducteur, sous mandat de dépôt à la prison centrale d'Oyem. Le chauffeur pour complicité d'immigration clandestine, les autres pour immigration clandestine.



Photo : Alexis NDONG SIMA

Voilà ce que les gendarmes découvrent lorsqu'ils soulèvent la bâche.

Coulisses du Tribunal

OPJ : le moral est-il au beau fixe ?

LES rapports entre les magistrats des parquets et les Officiers de police judiciaires (OPJ) ne sont pas toujours des plus cordiaux. Il est vrai qu'étant eux-mêmes Officiers de police judiciaires, conformément à l'article 13 du Code de procédure pénale, les procureurs, leurs adjoints, leurs substituts et les juges d'instruction sont d'office les supérieurs hiérarchiques des agents dont la mission est de constater les infractions à la loi pénale, d'en rassembler les preuves, d'en rechercher les auteurs et de les déférer devant les juridictions compétentes, pour les punir. Les parquetiers dirigent, de ce fait, les enquêtes dont les policiers, gendarmes et autres agents de forces de sécurité et de défense faisant office d'OPJ leur rendent compte au quotidien.

Seulement, dans l'exercice de leurs fonctions, les uns reprochent aux autres, bien au-delà des apparences, un certain nombre de dysfonctionnements qui déteignent trop souvent sur leurs rapports. A Libreville, Franceville, Lambaréné, Mouila, Tchibanga, Makokou, Koula-Moutou, Port-Gentil ou Oyem, il nous est parfois revenu des scènes au cours desquelles des OPJ en service dans des brigades ou commissariats contestent, ouvertement ou en sourdine, certaines décisions prises par les magistrats des parquets lorsqu'il est question de déférer des mis en cause dans leurs cabinets.

Il est vrai que face au niveau de recrutement de plus en plus médiocre dans nos forces de sécurité et de défense, où la fonction sociale prime désormais sur le professionnalisme, l'éthique et la morale, il est indéniable que les enquêtes sont, dans la plupart des cas, bâclées, du fait des insuffisances qui habitent ceux qui les conduisent. D'ailleurs, va-t-on dire que nous exagérons lorsque, à chaque audience au tribunal, les avocats de la défense mettent le doigt sur les limites des procédures initiées par le ministère public ?

Au reste, les OPJ incriminés sont-ils les seuls blâmables, quand on sait qu'ils sont placés sous l'autorité directe des procureurs et autres juges d'instruction, en leur qualité de directeurs des enquêtes ?

La véritable pomme de discorde entre OPJ et parquetiers, si discorde il y a, viendrait surtout de ce que, une fois en garde à vue, certains mis en cause gravement soupçonnés d'avoir commis des actes en conflit avec la loi, et interpellés parfois avec des moyens rudimentaires, recourent très facilement la liberté. Et se remettent à commettre les mêmes faits une fois dehors. Beaucoup ont sans nul doute encore en mémoire l'histoire de ce jeune homme, arrêté il y a quelques semaines à Mitzi, puis déféré devant les autorités judiciaires d'Oyem, qui décidèrent alors de le remettre en liberté. Quelques jours plus tard, il sera inculpé de meurtre à Makokou. Un drame que l'on aurait probablement pu éviter si les faits pour lesquels il avait été arrêté dans le chef-lieu de l'Okano n'avaient pas été traités avec négligence ou de graves erreurs d'appréciation.

Des cas comme celui-là, il y en a certainement des centaines dans les différentes juridictions du pays. Des milieux où, au nom de quelques tours de passe-passe, même des individus présentés comme potentiellement dangereux, sont blanchis en quelques minutes seulement. Une démarche fort regrettable dont la finalité est d'humilier les OPJ et de saper chaque jour un peu plus leur moral dans l'exercice de leurs fonctions.

Par Olivier NDEMBI

Lutte anti-braconnage à Port-Gentil

10 kg d'ivoire saisis

AEE

Libreville/Gabon

La semaine dernière, au quartier Banco, dans le 3e arrondissement de la commune de Port-Gentil, deux Gabonais, Ernest Loundou, 53 ans et Dieudonné Fity, 47 ans ont été interpellés avec 10 Kg d'ivoire. Ces deux trafiquants présumés ont été pris alors qu'ils s'apprêtaient à vendre leur produit auprès d'un client.

LES faits se déroulent au quartier Banco dans le 3e arrondissement de la commune de Port-Gentil. Il est environ 18h30, lorsque Ernest Loundou, arrive au volant d'un véhicule de marque Toyota Pick-up, immatriculé AR-509-AA. Avec à bord un sac dissimulé à l'arrière, contenant deux pointes d'ivoire. A ses côtés, se trouve son asso-

cié, Dieudonné Fity, viel ami de longue date, avec qui il se livre à ce trafic. Dieudonné Fity, le démarcheur, qui avait déjà pris contact avec un client à un endroit bien précis, pour la transaction, descend du véhicule avec le sac contenant la marchandise, pendant que son complice présumé, lui, reste dans la voiture, attendant paisiblement le retour de son compagnon.

Mais malheureusement pour eux, cette transaction n'aura pas lieu. Tout simplement parce que les éléments de la police judiciaire auparavant informée des activités de nos deux compatriotes, les a pris en filature depuis plusieurs jours. Selon des sources autorisées, Dieudonné Fity est un trafiquant d'ivoire reconnu qui exercerait ses activités illégales entre Port-Gentil et son village, Ndogou. Et



Photo : AEE

Les deux trafiquants présumés, présentant les pointes d'ivoire, lors de leur arrestation.

selon ce dernier, les deux pointes d'ivoire auraient été prélevées sur un éléphant abattu au cours d'une partie de chasse dans son village. Après leur arrestation, les deux trafiquants présumés

ont été conduits dans les locaux de la police judiciaire, avant d'être présentés au parquet de Port-Gentil, qui les a placés en détention préventive à la prison du Château. En attendant leur jugement.